



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

ARRÊTE 2024-115

PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211 et suivants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1 ;

Considérant l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publiques ;

Considérant qu'à l'occasion du spectacle « Show de Feu » sur la Place Jules Ferry, le Vendredi 20 décembre 2024, il y a lieu d'interdire le stationnement sur cette Place ;

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la Place Jules Ferry, le Vendredi 20 décembre 2024, de 8h00 à 23h00.

Article 2 : L'entrée de la Place Jules Ferry sera fermée à partir de 17h00 le Jeudi 19 décembre 2024.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
- Centre de secours de MOUY,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Madame la Responsable de la Médiathèque de Bury.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 26 novembre 2023

Le Maire,
David BELVAL





Espace scénique

Espace spectateurs

Electricité

Loge